

PRINCIPAUTE DE MONACO

Allocution de M. JOSE BADIA

Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures

Débat général
67^{ème} Session de l'Assemblée générale des Nations Unies

New York, le 28 Septembre 2012

Seul le discours prononcé fait foi

Monsieur le Président,

Monsieur le Secrétaire général,

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Le Secrétaire général nous a fait part des priorités qu'il entend mettre en œuvre au cours de cette nouvelle session de notre Assemblée.

Sa mise en garde contre la multiplicité de menaces nouvelles et sa clairvoyance quant à l'interaction entre ces écueils, devront inspirer et guider nos travaux :

Maintenir la Paix et la sécurité internationale est, faut-il le rappeler, l'essence même de la mission de notre Organisation.

Qu'observons-nous ? Les crises, les menaces contre la paix et la sécurité se multiplient, et souvent même se renforcent, avec leurs corollaires de mise en péril des droits de l'homme.

Quelle vision globale avons-nous des défis qui se posent à la planète, ses Etats et ses populations?

C'est en gardant à l'esprit notre mission et l'impérieuse nécessité d'accéder à cette vision que nous devons soutenir les cinq priorités du programme d'action pour les cinq prochaines années que le Secrétaire général nous soumet.

Nous voulons ainsi privilégier, comme il nous y invite, le renforcement du système des Nations Unies et le développement des partenariats dans tous les secteurs d'activité de l'ONU.

Monsieur le Président,

A raison, vous avez souhaité placer ce Débat général sous le thème du règlement pacifique des situations et différends internationaux.

Le débat historique tenu, en début de semaine, par l'Assemblée générale, a mis en évidence que le respect de l'état de droit, tant aux niveaux national qu'international, est indispensable à l'établissement de sociétés responsables et capables de coopérer entre elles mais aussi d'assurer le bien-être de leurs citoyens.

L'histoire récente nous conduit à aborder avec gravité l'état du monde actuel. Alors que nous saluions l'an dernier le formidable élan de démocratie qui prenait essor dans le monde arabe, nous ne pouvons tolérer que des fractions minoritaires, extrémistes, menacent les espoirs et ternissent les attentes des peuples qui aspirent à vivre en liberté.

Le Gouvernement Princier a joint sa voix à celle de ceux qui ont condamné les violences perpétrées tant par les autorités que par d'autres protagonistes en République arabe syrienne où la situation ne cesse de se détériorer.

Je tiens à exprimer tout mon soutien à l'effort et à la détermination du Comité international de la Croix-Rouge, de vouloir assurer le déploiement des besoins humanitaires croissants. Il s'agit, sans aucune ambiguïté, de faire respecter, par chacun, les règles du droit humanitaire international, puisque la simple évidence de l'exigence morale la plus élémentaire envers les populations ne semble pas partagée par tous.

Nous sommes également très préoccupés par l'aggravation des derniers développements dans la région du Sahel, y compris au Mali. La Principauté de Monaco, engagée dans diverses actions humanitaires dans la région, ne pourra que soutenir toute action de la Communauté internationale face à l'urgence et la gravité d'une telle situation. Elle appuiera la stratégie que les Nations Unies devront établir et qui devra intégrer les questions de sécurité, de gouvernance, de développement, des droits de l'homme et des aspects humanitaires.

Les valeurs que nous nous sommes engagés à respecter ensemble en adoptant la Charte des Nations Unies sont fondées sur l'humanité que nous avons en partage et sur la reconnaissance de nos différences qui sont l'essence même de notre humanité.

Qu'il me soit permis, à cet égard, de rendre hommage à tous ceux qui s'engagent à servir ces valeurs, sur le terrain, au prix parfois de leur vie. Ils s'emploient à défendre les buts et principes qui nous unissent dans cette enceinte.

Les Autorités monégasques condamnent fermement toute attaque menée contre les missions et les personnels diplomatiques et consulaires. Il nous incombe à tous de veiller à ce que l'obligation d'assurer leur protection soit respectée en toutes circonstances.

Monsieur le Président,

A l'heure où le monde est confronté à une préoccupante évolution, le thème que vous avez retenu pour cette session de l'Assemblée générale ne peut donc que forcer l'unanimité de notre communauté.

Conscient de ces défis, je tiens à cette occasion à vous assurer du plein soutien de ma délégation et à vous féliciter de votre élection.

Plus que jamais nous avons besoin de recourir au règlement pacifique de nos différends.

Prévenir plutôt que réagir aux évènements.

Déjà dans les années 1950, le Secrétaire général Dag Hammarskjöld nous faisait prendre « conscience de la nécessité d'agir à un stade précoce en cas de crise » pour « éviter l'éruption des différends entre les parties ou la transformation d'un différend en un conflit ouvert, ou encore, si un conflit éclate, de faire en sorte qu'il s'étende le moins possible ».

Faute d'anticipation, tant de drames quotidiens, au fil de cette année 2012, n'ont pu être dénoués.

Certes, nous sommes parvenus à faire primer le droit international sur le droit de faire la guerre. Pour autant, l'implication de notre Organisation dans la prévention des conflits demeure encore largement

insuffisante car l'imprécation et les déclarations d'intention, seules, ne suffisent pas.

Il est par conséquent de notre devoir d'œuvrer, ensemble, à approfondir toujours la compréhension, la tolérance et le respect mutuel.

Comme le soulignaient Monsieur le Secrétaire général ainsi que votre prédécesseur ici même le 13 septembre dernier, l'un des meilleurs vecteurs de prévention des conflits et donc d'inscription d'une véritable culture de la paix a un nom : c'est l'éducation! Alors, cette prévention s'inscrira à l'échelle des jeunes générations dont nous sommes comptables de l'avenir.

Ces défis sont multiples. Parmi eux, je veux citer la crise économique et financière qui touche depuis 2008 le plus grand nombre de nos Etats. Nous pouvons surmonter cette crise, créer des emplois tout en protégeant notre patrimoine environnemental. Mais pour cela, nous devons avoir une vision ambitieuse de long terme.

C'est pourquoi, en dépit des efforts budgétaires que nous impose la crise, nous ne pouvons perdre de vue la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

L'élimination de la pauvreté et de la faim, l'éducation, la santé maternelle et infantile, la lutte contre les pandémies, dont le VIH/SIDA et le paludisme qui privent l'humanité de ses forces vives, restent prioritaires dans notre agenda.

Leur échéance prochaine doit nous inciter à intensifier encore davantage nos efforts en vue de leur réalisation. En 2015, il nous appartiendra d'adopter un nouveau programme de travail sur la base des résultats réalisés et des nouveaux défis à soulever.

Dans Son allocution à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), S.A.S. le Prince Albert II se félicitait, de voir que nous progressons vers la décision de définir ensemble des Objectifs de Développement Durable. Ils encadreront nos actions, sur les plans international, national et local. Ainsi, la mise en œuvre de nos engagements sera plus efficace et plus transparente.

L'un de ces objectifs devra mettre l'accent sur le développement durable des océans et sur l'importance de l'économie bleue. Cet objectif devra concerner tous les secteurs dépendant des ressources des océans et de l'espace maritime ; il est urgent qu'il soit intégré et devienne durable pour permettre, à ces mêmes secteurs, de continuer de bénéficier de services économiques, sociaux et environnementaux.

Notre délégation appuiera par conséquent toute initiative visant à améliorer la coordination et l'efficacité du travail de l'ONU sur les océans. Cela nous semble en effet être la voie appropriée pour assurer à terme leur utilisation et leur gestion durable, et ainsi leur conservation.

Le sort des générations futures est entre nos mains.

Pour elles, nous avons l'impérieuse nécessité de faire de la Conférence de Doha sur les Changements Climatiques, un succès. C'est en pensant à elles que nous devons entériner l'accord sur la création d'une seconde période d'engagement au Protocole de Kyoto.

Nous nous engagerons donc de façon positive et efficace dans la négociation portant sur le nouvel accord global sur le climat post 2020 tout en tenant compte des besoins des plus vulnérables.

Monsieur le Président,

Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II Se félicite de célébrer, l'an prochain, le 20^{ème} anniversaire de l'adhésion de Monaco en qualité d'Etat membre de l'Organisation.

Mais dès aujourd'hui déjà, Monaco tient à exprimer, ici, sa volonté à contribuer au renforcement de notre Organisation autant que sa qualité de petit Etat le lui permet.

Soyez certain que la Principauté salue votre double intention d'engager davantage l'Assemblée générale sur la question du développement et d'établir un cadre consultatif qui viserait à améliorer la collaboration de l'Assemblée générale avec les institutions financières internationales.

En l'année du 20^{ème} anniversaire du *Forum of Small States* dont Monaco est partie mais aussi en qualité de membre du Groupe sur la Gouvernance Mondiale (3G), le Gouvernement Princier entend prendre toute sa part dans nos travaux.

L'amplitude des défis et des crises auxquels nous sommes tous confrontés a démontré que la taille d'un Etat n'est pas l'élément déterminant dans la résolution des problèmes. C'est notre capacité à travailler ensemble et à coopérer qui seule, peut répondre aux exigences de la réalité et nous conduise sur la voie de la paix et de la sécurité internationale.

Je vous remercie de votre attention.